

Transfert

Le matériel d'aide aux transferts regroupe l'ensemble des aides techniques destinées à la réalisation des changements de positions (transferts), par exemple : se lever d'un siège, passer du lit au fauteuil, se redresser dans le lit, etc. L'intervenant qui vient aider au moment du transfert peut être un soignant, une aide à domicile mais également un aidant naturel.



Disque pivotant pieds

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet à la personne de réaliser $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ tour sur elle-même en position debout. Celle-ci doit pouvoir être en appui sur ses pieds avec un bon équilibre du buste.



Disque pivotant siège

matériel adapté aux capacités: ● ○ ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet la giration d'une personne assise en évitant ainsi de mobiliser ses hanches (fréquemment utilisé pour faciliter la sortie d'une voiture). Galette constituée de 2 couches auto-glissantes reliées en leur centre.

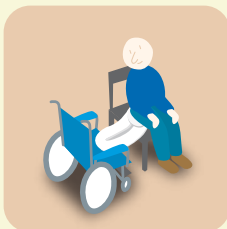


Planche de transfert

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet de transférer une personne d'une assise à une autre (exemple: d'un lit à un fauteuil) dans les meilleures conditions possibles.



Guidon de transfert fixe

LPPR

matériel adapté aux capacités: ● ○ ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet de stimuler la verticalisation des personnes ayant la possibilité d'être en appui sur leurs pieds, avec des troubles de l'équilibre.



Guidon de transfert pivotant

LPPR

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Doit permettre à la personne assise au bord du lit de participer au transfert assis/debout, puis de réaliser un mouvement rotatif d' $\frac{1}{4}$ ou d' $\frac{1}{2}$ tour avec l'aide de l'intervenant qui fait pivoter l'ensemble du dispositif.



Ceinture de transfert

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Facilite les transferts assis-debout et sécurise la marche; nécessite une participation de la personne pour la verticalisation. La ceinture s'installe autour de la taille soit de la personne soit de l'intervenant.



Ceinture de transfert multiprises

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Est adaptée aux personnes qui peuvent maintenir une position debout avec un point d'appui et faire quelques pas et qui peuvent utiliser leurs mains. Les poignées assurent la stabilité pendant le transfert.



Appareil de verticalisation et transfert

LPPR

matériel adapté aux capacités: ○ ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet le transfert assis/assis (d'un siège vers le bord du lit, les toilettes...) en passant par la position debout. Adapté aux personnes qui ont une certaine mobilité avec des réactions d'appui au niveau des membres inférieurs.



Lève-personne roulant

LPPR

matériel adapté aux capacités: ○ ○ ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet un soulèvement total de la personne et un déplacement en position assise, dans une armature; le corps est soutenu par un harnais.



Lève-personne sur rail

matériel adapté aux capacités: ○ ○ ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Simplifie les manœuvres et sécurise les transferts (les plafonds et les murs doivent être solides pour le montage). Ce système très performant peut être perçu comme trop médicalisé; existe sur un rail portatif pour le domicile.

Ce document « Les aides techniques dans les services d'aide et de soin à domicile », ainsi que tous les supports listés dans la bibliographie ci-dessous, sont édités par l'INRS et disponibles gratuitement dans leur version papier auprès des Caisses de Retraite et de Santé au Travail de votre région (CARSAT) et des Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS).

Élaboré dans le cadre de la Mission nationale de prévention des risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile,

il a été réalisé à partir de travaux engagés par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Languedoc-Roussillon et résulte d'une réflexion menée entre :

- les partenaires sociaux de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles : les organisations syndicales de salariés CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et les organisations représentatives d'employeurs MEDEF, CGPME, UPA,
- les représentants des fédérations et unions d'employeurs suivantes : ADESSADOMICILE, ADMR, FEPEM, FESP, UNA, FEDESAP,
- le groupe IRCHEM,
- Ergoteam France, organisme expert
- Pôle santé autonomie, l'Étape, centre d'expertise sur les aides techniques (Lattes-34).

Bibliographie

- **Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail** ED4191
- **Soyons vigilants ensemble** ED4192
- **Pour prévenir les chutes au travail** ED4193
- **Pour prévenir les risques d'infection** ED4194
- **Pour prévenir les accidents liés aux déplacements professionnels** ED4195
- **Apprivoiser le temps pour mieux vivre ensemble au travail** ED4196
- **Grille de repérage des risques à domicile : Grille de repérage** ED4298, **Livret d'accompagnement** ED4299
- **Aide, accompagnement, soin et service à domicile / Obligations des employeurs prestataires** ED6066
- **Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile**, ED4198

Ce document est téléchargeable sur les sites internet suivants :
www.risquesprofessionnels.ameli.fr - www.inrs.fr - www.servicelapersonne.gouv.fr - www.ircem.com

Les aides techniques dans les services d'aide et de soin à domicile

Les principes retenus

L'objectif des aides techniques listées dans ce document est d'**alléger le travail physique de l'intervenant tout en optimisant les capacités physiques, cognitives et relationnelles de la personne aidée ou soignée lors des interventions**. Plus la personne est dépendante, moins sa participation est importante et plus les difficultés rencontrées par l'intervenant sont conséquentes. Le tableau ci-dessous indique qu'**il est nécessaire d'introduire des aides techniques dès lors que l'intervenant éprouve des difficultés à effectuer des mobilisations**. Les cotations des difficultés rencontrées sont fonction de la participation de la personne et du type de mobilisation à effectuer. Elles sont proposées selon 4 niveaux de difficultés.

Capacités de la personne aidée ou soignée	Valide, autonome	Semi-valide, en perte d'autonomie	Non valide, dépendante
Intervention de l'aidant ou du soignant	La personne fait seule ou une supervision du geste suffit	La personne participe : assistance partielle	La personne ne participe plus : assistance totale
Mobilisation non pondérale Lorsque la personne est mobile (roulement, glissement)			
Transfert subpondéral Lorsque le transfert n'intéresse qu'une partie du poids de la personne			
Transfert pondéral Lorsque la personne est soulevée complètement (rouler dans le lit, transfert lit)			

Comment utiliser ce document ?

1) Cochez ci-dessous le ou les type(s) de tâches à réaliser par le salarié lors de son intervention

- Aide à l'hygiène, à la toilette dans la salle de bain et les WC
- Aide à la marche
- Aide aux déplacements
- Mobilisation dans le lit : rehaussement allongé dans le lit, redressement allongé assis, roulé dans le lit
- Transferts : avec des verticalisations et des pivots, assis / debout, debout / assis, assis / assis

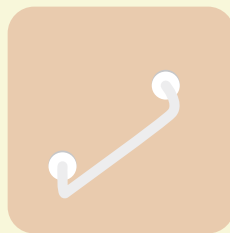
2) Cochez la pastille colorée correspondant aux capacités de la personne aidée ou accompagnée à participer à ces tâches

- C'est une personne autonome**
 - La personne a de la force / de l'équilibre / de l'endurance / des capacités cognitives non altérées
 - On guide la personne avec une supervision et/ou on utilise des aides techniques manuelles
- C'est une personne semi-valide ou en perte d'autonomie**
 - La personne a moyennement de la force / de l'équilibre / de l'endurance
 - Il s'agit de faire avec elle, c'est une assistance partielle
 - On utilise un verticalisateur ou des aides techniques manuelles
- C'est une personne dépendante**
 - La personne a peu de force / d'équilibre / d'endurance
 - Il faut mobiliser la personne aidée ou soignée et l'installer dans un confort et une sécurité satisfaisants
 - On utilise un lève-personnes et des aides techniques manuelles

3) Repérez, dans les pages suivantes, les aides techniques adaptées et indiquez si le matériel est à disposition ou s'il est à prévoir :

Aidez-vous des réponses cochées aux points 1 et 2, de la configuration du logement et de toutes autres informations disponibles et utiles. La pastille (Liste des Produits et Prestations Remboursables) indique que l'aide technique peut être remboursée (parfois partiellement) sur prescription médicale.

Aide à l'hygiène / Toilette

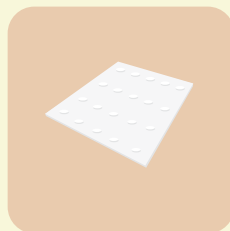


Barre d'appui douche

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Apporte un plus en matière d'assurance et d'assistance pour les personnes autonomes avançant dans l'âge. Soulage également l'intervenant qui aide la personne à prendre sa douche.



Tapis de douche anti-dérapant

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Un bon moyen de prévenir les chutes.



Fauteuil ou tabouret de douche

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Sécurise l'aide à la douche et soulage également l'intervenant. A coupler avec des barres d'appui pour plus d'efficacité.

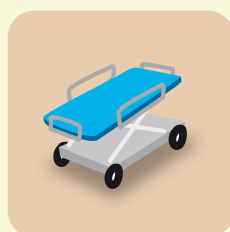


Fauteuil de douche roulant

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●

matériel à disposition matériel à prévoir

Permet de se déplacer jusqu'à la douche et de prendre sa douche assis sur le fauteuil roulant (à condition que la pièce ne présente aucune entrave à son utilisation). Cela peut limiter le nombre de transferts.



Chariot douche

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●

matériel à disposition matériel à prévoir

Est indiqué pour les personnes trop fatiguées, âgées ou présentant un handicap ne leur permettant pas de prendre une douche assise et à condition que l'environnement le permette.



Tapis de bain anti-dérapant

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Un bon moyen de prévenir les chutes.

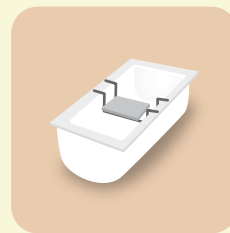


Planche de bain

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Se pose sur la baignoire et permet à une personne de s'y assoir mais il faut que celle-ci puisse enjamber la baignoire.

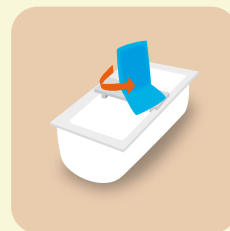


Siège de bain

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Se pose sur les rebords de la baignoire. Il faut que la personne puisse entrer et sortir de la baignoire.

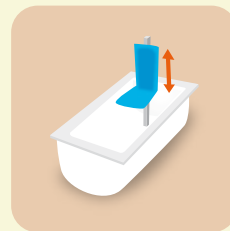


Siège de bain pivotant

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●

matériel à disposition matériel à prévoir

Permet à la personne de s'asseoir puis de pivoter en enjambant facilement les rebords de la baignoire.

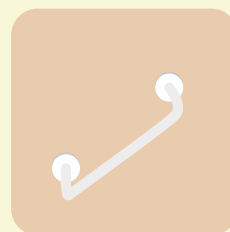


Siège élévateur de bain

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●

matériel à disposition matériel à prévoir

Peut comporter un dossier pour plus de confort et de sécurité.



Barre d'appui WC

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Apporte un plus en matière d'assurance d'assistance au passage assis debout pour les personnes autonomes avançant dans l'âge. Un bon moyen de prévenir les chutes.



Réhausse WC

matériel adapté aux capacités: ● ● ○

matériel à disposition matériel à prévoir

Permet une assise et un passage debout plus sécurisé. À coupler avec une barre d'appui pour plus d'efficacité.



Fauteuil garde-robe/chaise percée ^(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●

matériel à disposition matériel à prévoir

Est indiqué pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'aux installations classiques de toilettes. Peut être équipé de roulettes.

Aide de marche



Canne simple

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ○ ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Soulage partiellement un membre et apporte un meilleur équilibre. Lorsque l'on utilise une canne simple, cela implique un effort important porté sur un bras.

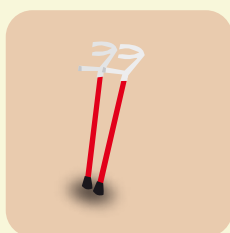


Déambulateur à 2 roues

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet une marche continue rapide à plus faible coût énergétique, avec une excellente stabilité. Pour avancer, l'utilisateur pousse le déambulateur sans le soulever, en le faisant glisser grâce aux 2 roues avant.



Paire de cannes anglaises

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ○ ○
matériel à disposition matériel à prévoir

A une poignée prolongée par un contre-appui au dos de l'avant-bras qui permet de s'appuyer beaucoup plus.



Déambulateur à 3 roues

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet une marche continue rapide à plus faible coût énergétique; cadre de marche très maniable équipé de freins «à main» qui servent à tourner et de freins «parking» pour immobiliser le déambulateur.



Canne tripode

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Est adaptée aux personnes dont l'équilibre est précaire. Cela implique un effort important porté sur un seul bras.



Déambulateur à 4 roues

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Les modèles à 3 ou 4 roues sont ceux qui permettent la plus grande autonomie à l'extérieur (plus faciles à déplacer).



Déambulateur fixe

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Est constitué d'un cadre fixe à quatre pieds et de deux poignées permettant de placer les mains. Pour faire avancer le cadre de marche, il est nécessaire de le soulever.

Déplacement



Fauteuil roulant manuel

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Ses grandes roues latérales pourvues de mains courantes permettent la propulsion par la personne elle-même. Pris en charge dans sa quasi-totalité par la Sécurité Sociale, il peut être suffisant pour des déplacements limités.



Fauteuil roulant électrique

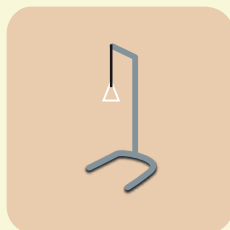
(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Est adapté aux personnes:

- dans l'impossibilité de propulser elles-mêmes un fauteuil roulant à propulsion manuelle (soit en raison de leur déficience, soit en raison de leur situation environnementale imposant le franchissement d'obstacles)
- et qui ont des capacités cognitives leur permettant d'assurer la maîtrise du fauteuil roulant à propulsion par moteur électrique.

Mobilisation dans le lit



Potence sur pied

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

La prise en charge est assurée exclusivement pour les personnes ne nécessitant pas de lits médicaux. La potence s'utilise préférentiellement avec les deux mains. La potence lorsqu'elle est utilisée d'une seule main ne permet pas toujours un réhaussement complet efficace.



Lit médicalisé avec plicature des genoux

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Évite à la personne de glisser et facilite son réhaussement notamment avec un drap de glissement.



Echelle ou corde de lit

matériel adapté aux capacités: ● ● ○
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet à la personne en position allongée de se redresser et s'asseoir dans un lit standard; s'utilise avec les deux mains; les tractions progressives sur les barreaux de l'échelle permettent de se redresser.



Drap de glisse de réhaussement

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet de réhausser dans le lit, une personne dont la participation est inexistante (paralysie, altération de la vigilance). Cette aide est indiquée pour des personnes en surpoids. Il s'agit d'un tube de tissu synthétique, les deux couches de tissu en contact glissent l'une sur l'autre. Matériel très léger, non encombrant, facilement transportable.



Barre latérale de redressement

matériel adapté aux capacités: ● ○ ○
matériel à disposition matériel à prévoir

S'adresse à toute personne ayant des difficultés pour se retourner dans le lit, pour venir s'asseoir au bord du lit et pour se lever. La barre de lit est placée du côté du lit où est effectué le transfert.



Drap de glisse de translation

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Facilite la translation horizontale dans le lit, d'une personne dont la participation est inexistante (paralysie, altération de la vigilance). Cette aide est indiquée pour des personnes en surpoids. Il s'agit d'un tube de tissu synthétique, les deux couches de tissu en contact glissent l'une sur l'autre. Matériel très léger, non encombrant, facilement transportable.



Lit médicalisé à hauteur variable

(LPPR)

matériel adapté aux capacités: ○ ● ●
matériel à disposition matériel à prévoir

Permet à l'intervenant de travailler à la hauteur souhaitée. En utilisant le relève-buste, le transfert couché /assis est facilité. Avec sa hauteur variable électriquement, il facilite les transferts pour la personne et assure une protection du dos et des articulations de l'intervenant.

Les aides techniques dans les services d'aide et de soin à domicile

1) Le contexte

Les aides techniques à la mobilité et aux transferts se sont fortement diversifiées et développées durant la dernière décennie, en particulier auprès des personnes âgées qui représentent actuellement la principale population utilisatrice. Cette appellation couvre un grand nombre d'outils, dont la particularité est de favoriser une participation de la personne à sa mobilité en sollicitant ses capacités restantes lors de sa mobilisation au lit et de ses transferts. Ces dispositifs présentent **un bénéfice** :

- **pour les personnes aidées et soignées** en termes de maintien de leur autonomie ;
- **pour les aidants et soignants** en limitant leur exposition aux risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) occasionnés par leurs efforts physiques lors du travail.

Pendant, trois difficultés remontent rapidement du terrain quant à l'utilisation des aides techniques par les équipes des services d'aide et de soin à domicile :

- **un déficit en connaissance des personnels et des difficultés pour accéder aux aides techniques nécessaires ;**
- **une variabilité de leur utilisation** selon la situation de travail et son organisation ;
- **des composantes psychologiques et relationnelles fortes** : les aides techniques ne sont pas des outils anodins ; elles stigmatisent le handicap et la dépendance aux yeux de la population.

Dans ce contexte, la mission de prévention des risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile a élaboré une **liste d'aides techniques destinée aux responsables et coordonnateurs de service**.

De par leur activité, les intervenants à domicile sont exposés à un ensemble de risques très variés pouvant se combiner. Toutes les contraintes subies par les intervenants doivent être prises en compte, y compris les aspects psychosociaux. Les questions de sécurité et de santé au travail sont un volet important de la gestion de la qualité, de la gestion des risques professionnels et de la responsabilité sociale des services d'aide et de soin à domicile. Les employeurs sont tenus d'effectuer une évaluation des risques dans leur structure et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des intervenants.

La liste d'aides techniques sera d'autant plus efficace qu'elle sera utilisée dans le cadre d'une méthode d'analyse globale reprenant :

- **L'identification du risque** : un risque est présent dès qu'il y a des mobilisations et déplacements
- **L'évaluation du risque**
 - Le nombre et le type de mobilisations et de déplacements sont à qualifier et à quantifier
 - L'organisation du travail est à étudier : organisation de la tournée, nombre d'intervenants pour effectuer les mobilisations, temps accordé pour l'intervention, présence d'un aidant naturel
 - Les matériels et les équipements : absents, adaptés, pris en charge financièrement ou non
 - L'environnement domiciliaire : logement et aménagement inadaptés, pièces exiguës
 - Les aspects liés à l'intervenant : formation, âge, compétences, diplômes, expériences, utilisation des aides techniques
 - Les caractéristiques des personnes aidées ou soignées : poids, niveau d'autonomie, capacités motrices et cognitives, incapacités, aspects psychologiques...
- **Le suivi et l'évaluation des mesures correctrices**

2) Les aides techniques à domicile

Une aide technique, c'est un moyen de pallier une difficulté que l'on rencontre dans les gestes de la vie quotidienne pour se lever, se tourner, marcher, se déplacer, se laver, s'habiller...

L'aide technique utilisée doit correspondre à un besoin, à un moment donné; elle doit être adaptée :

- **aux capacités de la personne** (physiques, psychologiques et cognitives)
- **à l'environnement de la personne** (présence d'un aidant naturel, taille et configuration du logement...)

Plus le degré d'autonomie de la personne baisse, plus l'aide technique devient mécanisée et passive.

Par exemple, pour une mobilisation de la personne, on observera ses capacités :

Pour une personne autonome mais qui connaît des difficultés par aller du lit au fauteuil, on choisira un disque de transfert



Pour une personne autonome qui n'a qu'un seul point d'appui au moment de la verticalisation, on préférera un guidon de transfert



Pour une personne en perte d'autonomie (peu de force ou d'équilibre) et qui n'a qu'un seul point d'appui au moment de la verticalisation, on utilisera un verticalisateur



Pour une personne dépendante dont l'équilibre est altéré, on s'orientera vers un lève personne



3) Les financements

Les différents régimes d'assurance : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Régime Social des Indépendants (RSI), Mutualité Sociale Agricole (MSA) financent les aides techniques figurant sur la liste LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables). Le médecin traitant peut faire une prescription médicale d'achat ou de location pour des lits médicaux avec accessoires, des fauteuils roulants, des déambulateurs, des cannes, des soulève malades par exemple.

La consultation de l'adresse suivante vous permet de mieux connaître les conditions de remboursement des aides techniques par la sécurité sociale :

www.ameli.fr/.../liste-des-produits-et-prestations.../index.php. Les remboursements peuvent être partiels.

D'autres financeurs peuvent apporter leur contribution :

- Les Conseils Généraux en charge de la prestation Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- Les Maisons Départementales du Handicap qui rassemblent en un lieu unique les ressources disponibles pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ;
- Selon les types de contrats adoptés, les mutuelles privées peuvent être un relais ;
- Certaines caisses de retraite peuvent financer des travaux d'équipement (barre d'appui, élargissement de porte...), d'entretien (plomberie, chauffage, sanitaires...) ou d'amélioration du logement. Des caisses complémentaires complètent ces subventions.

Par ailleurs, les départements de prévention des risques professionnels de certaines CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) peuvent proposer aux employeurs une aide financière pour mener une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques en direction de leur salariés.